

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL du 15 décembre 2020 / N° 45

Président : M. Martial Chételat, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Catherine Comte, secrétaire communale

Lieu : Centre communal de Vicques – Atrium

1. Ouverture de la séance

Le président, M. Martial Chételat, ouvre la séance. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire et les représentants de la presse. Personne n'est présent dans le public. La séance a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 44 du 3 décembre 2020, par courriel, et affichage public.

Sont présents : Patrick Cerf, Boris Charmillot, Jean-Luc Charmillot, Clovis Chételat, Jean-Paul Chételat, Samuel Chèvre, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Eric Lachat, Jean-Baptiste Maître, Alain Munier, Dominique Rudolf, Alain Ryser, Eric Schaller, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard et Catherine Wolff.

Excusés : Romain Lambert et David Oberli.

21 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est donc atteint ; la majorité absolue est fixée à 11.

M. le Président indique que le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la séance, y compris lors d'interventions à la tribune. Il souligne que l'agencement de la salle a été fait de manière à respecter les consignes sanitaires cantonales.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé et sera débattu selon l'ordre établi.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal du Conseil général du 22 septembre 2020 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Réponse à la question écrite de M. Michel Darbellay intitulée « Quelles ressources pour l'exécution et la surveillance des tâches communales ? » ;
5. Budget 2021
 - Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;
 - Discuter et approuver le budget de fonctionnement ;
 - Discuter et approuver le budget des investissements ;
 - Discuter et approuver les budgets bourgeois ;

6. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal à M. Vazquez Carlos de Vicques, dans le cadre d'une demande de naturalisation ;
7. Nomination d'un membre à la Commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics ;
8. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2021
 - Présidence ;
 - 1^{ère} vice-présidence ;
 - 2^e vice-présidence ;
 - Scrutateurs (2)
9. Communications.

2. Procès-verbal du Conseil général du 22 septembre 2020

Aucune remarque n'est apportée au document qui est accepté, avec remerciements à son auteur.

3. Questions orales et interventions

En préambule, M. le Président donne connaissance du dépôt d'une résolution d'Eric Schaller. Il suggère de la traiter sous ce point de l'ordre du jour, ce à quoi à l'assemblée consent.

3.1 Sécurité autour des moloks

M. Martin Clerc s'exprime de la façon suivante :

« Après la pose des gabarits pour l'implantation des moloks, le Conseil général avait rendu attentif à la dangerosité de celui placé en bas de la Côte de Pinchenal à Vicques. Le Conseil communal nous avait répondu qu'il n'était par porteur du dossier. Que c'était un projet du SEOD, et de plus encore à l'étude.

Cette fois, le molok est là, placé à l'endroit du gabarit, en partie sur la route. La dangerosité de cet emplacement est grande. C'est en plein croisement, en bas d'une pente importante et sur le chemin de l'école. Il en est de même pour le molok placé dans le talus vers la scierie avec le stationnement sur la route.

Le Conseil communal peut-il nous dire ce qui est prévu en termes de sécurité autour de ces moloks ? »

M. Christophe Fleury, conseiller communal, relève que toutes les communes du district de Delémont ont approuvé le système des moloks pour la récupération des sacs taxés. Il rappelle que ces conteneurs semi-enterrés présentent plusieurs avantages par rapport au ramassage porte-à-porte, notamment une meilleure hygiène, des coûts moindres et une diminution du kilométrage des camions. Chaque commune doit définir ses sites d'implantation avec l'aide du bureau CSC Déchets, mandaté par le SEOD. Ces emplacements doivent être situés sur des parcelles communales, proches des habitants, donc situés en zone d'habitation. Les citoyens sont censés, en effet, pouvoir amener leurs sacs de déchets au molok sans utiliser un véhicule.

Les sites retenus pour y implanter les moloks sur le territoire communal n'ont pas été faciles à trouver compte tenu des contraintes mentionnées. S'agissant de la sécurité autour des moloks, plus particulièrement ceux situés au bas de la Côte de Pinchenal et au bas de la rue En Geneveret, M. Fleury indique que le Conseil communal est sensible à cette problématique puisque les aménagements autour des moloks ont fait l'objet d'une réflexion en fonction des emplacements et des remarques reçues. Le site situé en bas de la Côte de Pinchenal sera complété par le marquage d'une place d'arrêt minute et d'un nouveau marquage du bord de route. Ces travaux seront réalisés lorsque les conditions météorologiques le permettront. L'emplacement au bas de la rue En Geneveret dispose de plus d'espace et le Conseil communal se donne un peu de temps afin d'analyser si le marquage d'un arrêt minute est nécessaire à cet endroit, surtout que les moloks viennent d'être mis en service.

M. Martin Clerc se déclare partiellement satisfait de la réponse.

3.2 Projet Scheulte – une gestion et une communication à revoir ?

M. Jean-Baptiste Maître interpelle l'exécutif en ces termes :

« L'important projet de lutte contre les crues et de revitalisation de la Scheulte se poursuit entre sa confluence avec la Gabiare et le pont de Recolaine mais connaît, semble-t-il, son lot de soubresauts.

On nous rapporte çà et là un manque de communication envers les riverains, par rapport à des modifications du projet. Mais aussi un manque d'anticipation dans les contacts avec les riverains directement touchés par des mesures. Cela crée des tensions avec le maître d'ouvrage qu'est la commune et ses mandataires, mais aussi à l'interne de certains quartiers.

En effet, pour mettre en œuvre ce genre de projet, des contacts préalables in situ avec les riverains qui subiront des modifications sur leur terrain est la meilleure manière de désamorcer d'éventuels conflits ou d'éviter des mécompréhensions. On ne peut espérer que chacun comprenne l'application dans la réalité que peut avoir un plan spécial adopté. Aussi il faut faire preuve de pédagogie et surtout de dialogue.

Or il semble qu'en matière de communication, on se renvoie volontiers la balle entre la commune maître d'ouvrage, son BAMO et les bureaux d'ingénieurs. Les ouvriers sur le terrain se voient ainsi balader d'un coin d'un autre du chantier au gré des obstacles qui surviennent par manque de dialogue avec les propriétaires.

Que pense le Conseil communal de la gestion de cet important chantier jusqu'à présent ?

Voit-il des points d'amélioration pour la suite des travaux qui concerneront notamment le Biel de Val ?

Enfin la commune peut-elle s'engager, par ses soins ou ceux d'un de ses mandataires, à assurer une bonne communication et information aux riverains directement concernés, notamment lorsque le projet est modifié lors de son exécution ? »

M. Yvan Burri, conseiller communal, indique qu'effectivement, lors de la réalisation du projet Scheulte dans la zone bâtie, des difficultés sont apparues dans les contacts avec certains riverains. Deux ans se sont presque écoulés entre les séances d'information publiques ou les rencontres privées et la réalisation. Pendant ce laps de temps, le projet a été un peu modifié à la demande des instances de surveillance lors de l'établissement du dossier de subventionnement et des plans de détail pour chaque parcelle. De plus, certaines propositions d'aménagement faites sur le terrain n'ont pas reçu l'assentiment attendu par les instances subventionnantes et ont dû être modifiées, ce qui a généré une petite confusion momentanée.

Les riverains ont reçu des explications sur le terrain et des excuses lorsque cela a été nécessaire. Les contacts, les efforts d'explication et les documents fournis ont été nombreux. Encore une fois, ce sont des points de détails et parfois les souvenirs des propriétaires quant aux impacts sur leur parcelle n'étaient pas non plus toujours très précis. Il faut quand même préciser que pour la plupart des personnes, cela s'est bien passé. Mais comme toujours, on n'en entend pas parler ! Le Conseil communal en a aussi pris connaissance et a estimé que des améliorations doivent être apportées dans la gestion de ce dossier, notamment en termes de communication. Cela a été évoqué avec nos mandataires conscients que notre devoir d'information a été déficient ; les mesures contre le Covid-19 n'ont évidemment pas aidé. Pour conclure, Yvan Burri indique apprendre tous les jours sur le terrain et reconnaît commettre parfois des erreurs. Il en fait amende honorable et s'engage à faire mieux pour la suite.

Jean-Baptiste Maître se déclare satisfait de la réponse.

3.3. Projets réalisés avec le don de la Commune de Riehen

M. Martin Clerc rappelle qu'en 2018, la Commune de Riehen a décidé de soutenir notre Commune à raison de 50'000.- francs par année et durant 10 ans, pour des projets avec une éthique écologique. Cette manne généreuse doit être reconnue. C'est la raison pour laquelle, il demande à savoir ce que cela a déjà permis de réaliser. A quoi a servi cette aide jusqu'à ce jour ? Quels sont les projets à venir ?

M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal, répond en indiquant que la Commune de Riehen s'est approchée de Val Terbi en marge du Patenschaft. En effet, par tradition, cette commune bâloise aisée accorde son aide à une autre commune suisse par un long partenariat. « Nous sommes les heureux bénéficiaires de ce précieux soutien annuel de 50'000.- francs depuis 2018. Ce montant nous est accordé pour une durée de 10 ans ». La Commune de Riehen choisit elle-même les projets qu'elle désire soutenir en se basant sur les propositions que le Conseil communal lui soumet chaque année. Les critères qui sont appliqués pour le choix sont sociaux et écologiques, selon M. Vogel, l'interlocuteur à Riehen. Le but est d'encourager notre Commune à mettre l'accent sur le développement durable.

En 2018, le choix de Riehen s'est porté sur l'assainissement énergétique de l'école de Corban.

En 2019, le soutien s'est porté sur le remplacement d'éclairages publics par des modèles LED à basse consommation électrique, à Vicques.

En 2020, notre partenaire a accordé son soutien en faveur du projet d'assainissement de l'éclairage des bâtiments communaux (halle de gymnastique de Vicques et Centre communal).

Pour 2021, le Conseil communal a d'ores et déjà prévu de soumettre à Riehen deux dossiers : la rénovation de la place de jeux de Geneveret et l'assainissement énergétique de l'école de Montsevelier.

Le Conseil communal n'a pas encore évoqué les années suivantes.

M. Martin Clerc est très satisfait de la réponse donnée.

3.4 Où en sont les réflexions pour garantir la liaison routière entre le Val Terbi et Delémont ?

M. Martial Chételat s'exprime en ces termes :

« Dans sa séance du 1^{er} octobre dernier, le Parlement jurassien a refusé une motion du député Vincent Eschmann qui demandait la finalisation de l'étude du projet de contournement de Courroux. Dans la foulée, ce député a déposé une nouvelle motion chargeant le Gouvernement d'établir et de réaliser un plan d'action pour s'assurer que la H18 entre Delémont et Bâle soit inscrite au projet PRODES (programme des routes nationales) pour les horizons 2030-2040.

1. Est-ce que la Commune est impliquée dans les discussions sur ce sujet avec le Canton ?
2. Si oui, quels sont ses moyens d'action en vue de garantir une bonne liaison en direction de Delémont ?

M. Michel Brahier, conseiller communal, lui répond de la façon suivante :

Ad 1. Le 28 août dernier, une séance intitulée « remue-méninges » a été organisée par les instances cantonales où ont été invités les maires des communes de Delémont, Courroux et Val Terbi. Le but de cette séance consistait à prendre le pouls des acteurs politiques concernés sachant que depuis 2014, les études faites pour le contournement de Courroux étaient en veilleuse. Il est à préciser qu'une liaison Est-Ouest (évitement de Courroux depuis Val Terbi) est d'envergure cantonale, alors qu'une liaison Nord-Sud (autoroute H18) relève du niveau fédéral.

Ad 2. En ce qui concerne la H18, il appartient aux élus cantonaux d'afficher une volonté politique pour que la liaison entre Delémont et Bâle soit inscrite au programme PRODES. La motion du député Vincent Eschmann va justement dans ce sens.

Pour ce qui est de la liaison routière entre le Val Terbi et Delémont, la rareté des terrains agricoles et la nouvelle politique en faveur du climat ne plaident pas en faveur de la construction d'une route de contournement de Courroux au travers de la plaine de Bellevie.

Lors de ce remue-méninges, il a été admis que la route de Courrendlin pourrait offrir une alternative en lieu et place d'une route de déviation. Il faut aussi savoir que dans le cadre de la surélévation du pont du Righi au profit du passage des trains à deux étages, il sera procédé à un aménagement d'une voie pour le travail modal en faveur des transports publics et des deux-roues.

Enfin, lors du dernier Conseil de l'Agglo, il a été décidé que ce dossier sera empoigné en vue de l'inscrire dans le projet d'agglomération de 4^e génération.

M. Martial Chételat se déclare satisfait de la réponse.

3.5 Résolution interpartis : réforme de la péréquation entre le Canton du Jura et les communes

La résolution interpartis de **M. Eric Schaller** a été signée par plus de 8 conseillers généraux et est donc recevable. Elle est développée par son auteur :

La période d'établissement des budgets communaux fait une fois de plus ressortir les difficultés pour certaines communes jurassiennes à établir des budgets équilibrés, tout en réalisant les investissements nécessaires au maintien des infrastructures de base, et en maintenant un fonctionnement correct des institutions. Notre commune de Val Terbi fait partie des communes à faible revenu fiscal. Malgré une très forte imposition (2.25), les revenus ne permettent pas un autofinancement suffisant. Notre indice des ressources est de 69 % alors que d'autres bénéficient de revenus incomparables permettant d'atteindre un indice allant jusqu'à 240 %. Elles demandent à leurs citoyens des contributions à des taux bien moindres.

Ces communes bénéficient de situations géographiques favorables, dans lesquelles sont regroupées les grandes entreprises contributives de notre canton.

A l'heure où la mobilité est de mise et où chacun se déplace pour travailler, il y a lieu de mentionner que tous les habitants de notre canton participent à l'élaboration de ces richesses. Cette manne doit donc être répartie de manière bien plus solidaire entre les communes. Le système de répartition actuellement en place est dépassé.

Le Conseil général de Val Terbi constate que le dossier de la révision de la péréquation intercommunale emmanché il y a plus de 5 ans, est actuellement en stand-by. Il juge cette situation inapproprié et pas acceptable.

Par cette résolution, le Conseil général de Val Terbi :

- Invite l'AJC à finaliser ce dossier et à demander aux autorités cantonales d'activer cette réforme d'ici à fin 2021 ;
- Enjoint le Gouvernement à prendre la main sur la finalisation de cette réforme pour une mise en application au plus tard en 2023 ;
- Demande au Conseil communal de Val Terbi de se concerter avec les parlementaires de la Commune pour activer les leviers disponibles au niveau du Législatif cantonal.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet la résolution au vote.

Vote : la résolution est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

4. Réponse à la question écrite de M. Michel Darbellay, intitulée « Quelles ressources pour l'exécution et la surveillance des tâches communales »

Dans sa question écrite du 30 juin 2020, M. Darbellay relève que les tâches à assumer pour notre Commune sont nombreuses et diverses. Les autorités communales ont la responsabilité de l'application des bases légales, par souci d'équité au niveau de la population et de l'ordre public. De surcroît, l'ampleur de la tâche est d'autant plus grande que notre commune est étendue.

Que ce soit dans le domaine de la police des constructions, de la police locale, du contrôle des habitants ou encore du respect de l'environnement, la surveillance de l'application des bases légales requiert des ressources qui exigent à la fois du temps et des compétences spécifiques. Pour cette raison, la commune ne peut pas s'appuyer que sur l'action de ses commissaires. La collaboration intercommunale serait dès lors intéressante. Enfin, suivre les dossiers de manière régulière et formalisée permettrait d'agir à temps et d'éviter des procédures juridiques interminables et complexes.

Dès lors, il interpelle l'exécutif sur les questions suivantes :

1. Le Conseil communal juge-t-il suffisante les ressources affectées à la surveillance des tâches communales ?
2. Le processus de fusion étant achevé, des ressources peuvent-elles être dégagées ou alors renforcées pour la surveillance des tâches communales ?
3. Le Conseil communal envisage-t-il de s'approcher de communes environnantes pour coopérer dans le domaine de la surveillance des tâches communales ?

Réponse du Conseil communal (remise par courriel aux conseillers en amont de la séance)

Ad 1. De manière générale, la surveillance des tâches communales est assurée au travers des différentes dicastères par les membres de l'exécutif en collaboration avec l'administration. Force est de constater qu'actuellement, le travail se concentre sur les tâches prioritaires, ceci tout particulièrement au vu des ressources à disposition. Pour le Conseil communal, ces tâches prioritaires sont correctement effectuées. Les travaux administratifs dévolus aux communes sont complexes et spécifiques. Au fil des ans, il est constaté un volume de travail en progression, que ce soit en matière d'urbanisme, juridique, comptable, sans oublier les ressources humaines qui occupent une place importante. A titre comparatif, depuis le 1^{er} janvier 2013, le nombre d'EPT a baissé de 0,475 pour se fixer actuellement à 4,5. En comparaison avec des communes de même taille, nous nous situons plutôt en deçà de la moyenne. Cependant, en vue de la révision de tous les contrats de travail pour le 1^{er} janvier 2021, il est prévu des ajustements afin d'équilibrer la charge de travail entre les collaborateurs actuels.

Ad 2. Force est de constater que l'évolution et la complexité croissante des dossiers ne permettront pas à notre Commune de diminuer les EPT de l'administration dans un court ou moyen terme. Le Conseil communal met tout en œuvre afin d'accélérer la digitalisation qui devrait déboucher sur une réduction des effectifs. En parallèle, il souhaite définir plus clairement les rôles des collaborateurs communaux dans l'exécution des tâches, d'une part, et la surveillance de celles-ci, d'autre part. Cette réflexion se fait en deux temps. Premièrement, pour le 1^{er} janvier 2021, il s'agira de renforcer la surveillance et le suivi de certaines tâches, tout particulièrement en matière d'urbanisme. Deuxièmement, pour le 1^{er} janvier 2023, les mesures dès 2021 seront évaluées. Le Conseil communal proposera en fonction des constats une organisation qui assure le meilleur suivi possible en matière de tâches de surveillance, ceci toujours en adéquation avec les ressources disponibles.

Ad 3. En termes de respect de législation en cours dans les communes, la coopération intercommunale est difficilement envisageable. Cependant, une réflexion est en cours au sein de l'AMDD afin de permettre des rationalisations et des collaborations entre les communes du district, comme par exemple le partage des postes tels que celui d'urbaniste ou de juriste, pour n'en citer que deux. Dans sa séance du 24 septembre 2020, l'AMDD a décidé de définir un catalogue de prestations communes qui seraient envisageables de mettre en place.

M. Darbellay se déclare satisfait de la réponse, en précisant qu'il a hâte de voir de quelles manières le Conseil communal va concrétiser ces points. La discussion n'est pas demandée.

5. Budget 2021

Point présenté par **Claude-Alain Chapatte**, conseiller communal.

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter la quotité d'impôt, les taxes communales, le budget de fonctionnement, d'investissement, et celui des bourgeoises.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond

En préambule, M. Chapatte indique qu'une erreur s'est glissée dans le document envoyé aux conseillers généraux. La charge relative aux cotisations LPP de la crèche a été surestimée. Il remercie à ce propos M. Michel Darbellay qui en a fait la constatation. Correction faite, le budget de fonctionnement, basé sur une quotité d'impôt inchangée à 2.25, laisse apparaître un excédent de charges prévisible de Fr. 344'020.-

- Le financement spécial « approvisionnement en eau (710) » présente une situation neutre avec une attribution au fonds de Fr. 2'500.-.
- Le financement spécial « assainissement des eaux (720) » présente une situation positive avec une attribution au fonds de réserve de Fr. 79'000.-.
- La taxe des déchets passe de Fr. 90.- à 75.- par équivalent-habitant. Cette diminution préterite le financement spécial « gestion des déchets (730) qui présente une situation négative avec Fr. 11'000.- prélevés au fonds de réserve, le fonds étant actuellement doté de Fr. 77'000.-.
- Le financement spécial « correction de eaux de surface (741) » (digues) présente lui aussi une situation positive avec Fr. 48'000.- attribués au fonds de réserve.
- Le Service du feu présente un budget équilibré avec la prise en charge de la totalité des frais de locaux.
- Concernant les inhumations, il ne s'agit plus d'un service communal. Toutefois, le compte des cimetières présente un excédent de charges de Fr. 5'000.-.

En résumé, le budget du compte de fonctionnement 2021 se résume comme suit :

Comptes MCH2	Budget 2020	Budget 2021
0 Administration générale	1'015'100.00	1'035'050.00
1 Ordre et sécurité publics - défense	53'000.00	64'700.00
2 Formation	4'351'700.00	4'428'700.00
3 Culture - sports - loisirs - églises	95'800.00	88'100.00
4 Santé	31'300.00	37'800.00
5 Prévoyance sociale	2'440'500.00	2'557'300.00
6 Trafic - transports - télécommunications	812'900.00	724'600.00
7 Protection de l'env. et aménagement du territoire	62'700.00	-48'650.00
8 Economie publique	35'700.00	23'450.00
9 Finances - impôts	- 8'889'500.00	- 8'567'030.00
Résultat chapitre 0-9	- 5'300.00	344'020.00

Ce budget est caractérisé par une maîtrise des charges communales. Les impôts sur le revenu sont estimés à la baisse, tout comme la péréquation financière. A noter que le revenu fiscal harmonisé reste très bas à 69 % de la moyenne jurassienne.

La moitié de la réserve politique budgétaire, soit Fr. 56'500.- est prélevée afin d'améliorer le résultat. La fortune de la Commune étant encore suffisante, il a été jugé utile de conserver l'autre moitié en vue du budget 2022 qui ne sera assurément pas reluisant non plus.

Les budgets 2021 des Bourgeoisies prévoient tous un excédent de charges : Fr. 4'445.- pour Montsevelier, Fr. 2'813.- pour Vermes et Fr 3'650.- pour Vicques.

L'autofinancement 2021 est de Fr. 493'000.-, sans les financements spéciaux. Ce montant est diminué de plus de la moitié par rapport aux années précédentes. Cette somme permet de financer environ Fr. 616'000.- si on respecte le principe d'autofinancer au minimum 80 % de nos investissements.

Le budget des investissements se présente comme suit :

- PAL : 40'000
- Informatique (GED, divers) : 30'000
- Centre communal – badges pour toutes les portes : 30'000
- Informatique EP Vicques-Vermes : 40'000
- Réfection d'une place de jeux à Vicques : 50'000/11'000
- Eclairage public Corban, Vermes et Montsevelier : 500'000/420'000
- Eclairage public Route de Recolaine et de Rochefort : 141'000
- Arrêt de bus – laiterie Vicques : 51'000
- Réfection de la ciblerie : 33'000/20'400
- Rénovation des routes : 250'000
- Verger crèche : 30'000/0
- Véhicule SIS : 22'500
- Assainissement éclairage LED centre communal : 50'000
- ESVT – rénovation de 3 salles de classe : 21'200

→ *Total des investissements directement liés à notre capacité d'investissements: 1'288'700 francs*

- Réfection assainissement des eaux des routes Recolaine et Rochefort : 308'500
- Lutte contre les crues – Aimetteneux Corban : 367'000/184'000
- Remise à jour du PGEE : 72'500
- Mesures PGEE : 140'000

→ *Ces quatre investissements sont financés par des taxes communales.*

Au total, aujourd'hui, le Conseil général est invité à se prononcer sur Fr. 2'176'700.- de nouveaux investissements.

L'endettement de la Commune est stable, voire à la baisse, avant « Covid ». Il était de 19,5 millions en 2017, 17,8 millions en 2018 et 16,5 millions en 2019. Grâce aux bons exercices réalisés lors des dernières années, en période de haute conjoncture, Val Terbi a les moyens d'assurer un budget déficitaire afin de soutenir l'économie par une action anticyclique. La fortune de la Commune à fin 2019 est de 1,61 million et permettra d'absorber le déficit prévu sans péjorer trop fortement la capacité financière à long terme.

Après la présentation détaillée, M. le Président ouvre la discussion :

Jean-Baptiste Maître prend la parole pour informer l'assemblée que son groupe (Val Terbi Ensemble) est favorable à adopter le budget tel que présenté. Il émet quelques remarques à l'adresse du Conseil communal. Tout d'abord, il félicite la caissière et son équipe pour le travail d'élaboration du budget sous le nouveau plan comptable. Ce travail a été très bien réalisé et mérite d'être salué.

Le groupe espère que les prévisions des rentrées fiscales se vérifieront telles que présentées. En cas de 3^e vague de Covid-19, on peut craindre que la situation soit bien pire qu'elle est prévue aujourd'hui. M. Maître salue la volonté du Conseil communal de maintenir un niveau élevé des investissements. Il est important que les collectivités jouent un rôle anticyclique pour soutenir l'économie. M. Maître salue également la volonté de mettre à plat les flux financiers entre Etat et Communes ; il est important que le projet de réforme de la péréquation financière avance.

Enfin, le groupe VT Ensemble ne peut qu'espérer que les entreprises et personnes qui rechignent à payer leurs impôts se rendent compte de l'utilité de ceux-ci en cette période difficile.

La discussion n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Par des votes successifs, à main levée, à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil général approuve :

- a) La quotité d'impôt à 2.25 ainsi que les différentes taxes communales ;
- b) Le budget de fonctionnement ;
- c) Le budget des investissements ;
- d) Les budgets bourgeois.

6. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal à Monsieur Carlos VAZQUEZ, dans le cadre d'une demande de naturalisation

Point présenté par **Michel Brahier**, maire.

Le Service cantonal de la population a procédé dernièrement à l'audition de Monsieur Carlos Vazquez. Cette personne a déposé une requête visant à l'obtention de la nationalité suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Carlos Vazquez est né le 9 avril 1977 à Moutier. Il a vécu dans le Jura depuis sa naissance, à Delémont, Rossemaison puis Vicques depuis 2012. Il est séparé depuis février 2017 et papa de deux enfants de nationalité suisse. Il est automaticien de profession et travaille chez Rolex à Bienne. M. Vazquez est né en Suisse, y a grandi et construit toute sa vie. Il est attaché à notre pays et cette démarche va donner un sens à son identité. Le Conseil communal est favorable à cette demande de naturalisation et recommande au Conseil général d'accorder le droit de cité communal à Monsieur Carlos Vazquez. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de CHF 500.- et les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

La discussion n'est pas demandée.

Décision :

Par un vote à main levée, à une large majorité le Conseil général octroie le droit de cité communal à Monsieur Vazquez.

M. le Président félicite M. Vazquez et lui souhaite beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans notre Commune.

7. Nomination d'un membre à la Commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président passe la parole à Jean-Baptiste Maître pour la présentation du candidat du groupe Val Terbi ensemble. M. Gabriel Friche est proposé pour siéger à cette fonction. Il saura sans nul doute faire valoir ses compétences dans cette commission. Par ailleurs, il a les disponibilités nécessaires puisqu'il vient de terminer son mandat au Parlement.

En l'absence d'autre candidature, il est passé au vote.

Décision :

Par un vote à main levée, à une large majorité, M. Gabriel Friche est nommé en qualité de membre de la Commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments

M. le Président le remercie pour son implication et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

8. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2021

Trois personnes devront être remplacées au sein du comité.

Catherine Wolff et Michel Darbellay ne souhaitent pas reconduire leur mandat pour 2021.

M. le Président Martial Chételat a également décidé de passer le flambeau. Il remercie au passage M. le Maire et la secrétaire pour leur investissement et leur sens exceptionnel de la collégialité au sein du bureau.

Présidence

Monsieur le Président indique que le bureau propose Monsieur **Boris Charmillot** de Montsevelier. Ce dernier est élu à l'unanimité et par acclamation.

1^{ère} vice-présidence

Le bureau actuel propose Monsieur **Alain Ryser** de Vermes qui est élu à l'unanimité et par acclamation.

2^e vice-présidence

Le bureau propose **M. Laurent Steulet** de Vicques qui est élu à l'unanimité par acclamation.

Scrutateurs (2)

Le bureau propose **M. Clovis Chételat** de Vicques au poste de 1^{er} scrutateur et **Mme Louise Schaller** de Vermes à celui de 2^e scrutatrice. Tous deux sont élus à l'unanimité et par acclamation.

Constatant avec plaisir que le bureau du Conseil général est au complet pour 2021, M. le Président clôt son année de présidence par un mot de départ dont le contenu a été inspiré d'événements retrouvés dans les archives communales. L'histoire démontre qu'à maintes reprises la Commune a dû faire face à des situations complexes qui ont nécessité des décisions difficiles de la part des autorités communales. Ces archives démontrent également que la population a dû faire à des sacrifices à certaines périodes et faire preuve aussi de solidarité envers autrui. Il est convaincu de ce fait que nous traverserons cette période si particulière. Confiant pour l'avenir, il prend officiellement congé en remerciant toutes les personnes qui l'ont accompagné durant son mandat et qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué au bon fonctionnement, le plus

normal possible, des services communaux durant l'année écoulée avec une marque de reconnaissance toute particulière pour le maire dont la tâche n'a pas été facile.

M. Boris Charmillot, nouvel élu, prend à son tour la parole, remerciant le président sortant pour le travail effectué en présence de la crise sanitaire. Il a su garder son sang-froid et maintenir une bonne ambiance de travail. C'est avec honneur et fierté, mais avec une pointe d'anxiété, que M. Charmillot accepte la nouvelle mission qui lui est confiée. Il remercie chacun pour la confiance accordée et assure qu'il fera tout son possible pour que les séances se déroulent dans les meilleures conditions possibles, en restant attentif à toutes les propositions qui seront formulées. Pour clore, il adresse ses meilleurs vœux à tous pour les fêtes de fin d'année.

9. Communications

9.1 Organisation de l'administration communale

Communication de M. le Maire, Michel Brahier :

En lien avec l'évaluation des ressources potentielles pour l'exécution et la surveillance des tâches communales, le Conseil communal a planifié l'organisation de l'administration et a défini sa stratégie pour les années 2021 et 2022.

Celle-ci est déclinée en plusieurs étapes :

- Installation d'un logiciel de gestion de temps qui permettra de réduire le travail administratif et de contrôle lié à cette tâche ;
- Engagement d'une personne à 30-40 % avec profil « employée de commerce » en vue de pallier au départ d'Esther Steullet, qui a souhaité mettre un terme à son contrat pour le 31 janvier 2021. Cette personne reprendra le secrétariat du Conseil général et assumera avant tout un soutien à notre secrétaire communale ;
- Engagement d'une stagiaire MPC en août 2021 pour une durée d'une année ;
- Augmentation temporaire de l'effectif du personnel administratif de + 20 % par rapport à la situation actuelle afin d'optimiser les processus de travail, dégager des ressources au profit de la police des constructions, remédier à des travaux d'archivage et initier la numérisation des documents. Les contrats seront adaptés en conséquence avec des avenants spécifiques indiquant que les modifications de taux sont valables jusqu'au 31.12.2022.
- Evaluation des mesures prises pour la prochaine législature avec l'objectif de ramener le nombre d'EPT à son taux initial, sachant que la dotation en matériel d'aide à la gestion administrative doit nous permettre de gagner en efficience.

Pour clore, il souhaite rendre hommage à la secrétaire, Catherine Comte, qui œuvre depuis plus de 20 ans au service de la Commune. Au nom des autorités, il lui exprime toute sa reconnaissance pour tout ce qu'elle apporte à la commune et la remercie pour son dévouement constant.

9.2 Aide en lien avec le Covid-19

Communication de Mme Dorothee Lovis, conseillère communale :

« Contrairement à la première vague ou une vingtaine de personnes ont demandé de l'aide pour faire leurs courses, nous n'avons été cette fois que très peu sollicités. Mais avec une crise sanitaire qui dure depuis bientôt une année, nombreuses sont les personnes qui ont besoin d'aide pour faire face à cette situation. Divers fonds existent pour venir en aide aux citoyens dont la situation financière est précaire. Comme vous

avez pu le voir dans le tout-ménage distribué le mois passé, l'administration communale est à disposition de nos habitants afin de les guider dans les démarches à effectuer auprès de ces différents organismes et trouver rapidement des solutions afin de les aider. D'ailleurs de telles demandes ont déjà été traitées.

L'année se termine et le Covid 19 est toujours là ! Cette situation ne permettant pas de se réunir lors d'un traditionnel repas de fin d'année et désireux de remercier chacune et chacun pour sa bonne collaboration, le Conseil communal a offert, à tous les membres des commissions communales (excepté à ceux qui ont pris leur avance en se réunissant cet été) ainsi qu'à tous ses collaborateurs, un bon d'achat à faire valoir dans les commerces de la commune.

Cette démarche similaire a été faite avec nos seniors qui ont reçu cet été également, à titre de compensation, un bon d'achat pour remplacer la sortie des aînés qui n'a pu avoir lieu.

Avec les bons remis aux méritants sportifs et culturels et la conversion des jetons de présence du Conseil général, ce sont près de 18'000.- francs de bons d'achat qui ont été délivrés, permettant de soutenir nos commerçants locaux et nos restaurateurs qui en ont tant besoin ».

9.3 Démission de la secrétaire du Conseil général

Madame Esther Steullet, secrétaire du Conseil général a récemment choisi de réorienter sa carrière professionnelle et a de ce fait décidé de mettre un terme à son contrat de travail à Val Terbi. Elle va cesser son activité officiellement au 31 janvier prochain.

Esther Steullet a débuté son activité le 1^{er} janvier 1997 auprès de la Commune de Corban en qualité de secrétaire et caissière communale. Elle a alors géré seule, durant plus de 10 ans, toutes les tâches administratives variées dévolues à la Commune ; dès 2007 elle a pu être secondée pour les questions comptables. En 2018, suite à la fusion avec Val Terbi, Esther Steullet a intégré l'administration centralisée à Vicques. Elle a alors été affectée au secrétariat du Conseil général. Parallèlement, elle s'occupait également des bourgeoisies, apportait son soutien au service des guichets à la population ainsi qu'au Contrôle des habitants. Ses attributions comprenaient en outre la gestion administrative de la cantine scolaire, des sorties des personnes âgées ou encore des cérémonies des mérites sportifs et culturels.

Mme Steullet a toujours œuvré pour la collectivité publique avec beaucoup de dévouement et de prévenance. Le bureau du Conseil général et les autorités communales la remercient pour le travail effectué et lui souhaitent plein succès pour son avenir professionnel.

9.4 Démissions au Conseil général

Comme annoncé lors de la séance du 22 septembre, Dominique Rudolf démissionne du Conseil général au 31 décembre. M. le Président la remercie pour s'être tant investie durant de nombreuses années non seulement au Conseil général mais également dans la Commission bourgeoise de Vicques. Elle a su imposer, avec son style bien à elle, mais surtout sa gentillesse, ses convictions et ses requêtes, comme celle par exemple du dossier de la pollution lumineuse. Au nom des autorités, il la remercie chaleureusement pour tout cet investissement.

Monsieur le Président indique avoir reçu la démission de M. David Oberli du Conseil général, avec effet au 31 décembre 2020. Selon le résultat des élections d'octobre 2017, c'est M. Nicolas Ruchti de Vicques, qui est le 1^{er} suppléant. Par courrier du 17 octobre 2020, M. Ruchti a accepté de siéger au Conseil général ; il entrera en fonction le 1^{er} janvier 2021. M. le Président le remercie d'ores et déjà pour son engagement.

M. Jean-Luc Charmillot a également fait part de sa démission pour le 31 décembre 2020. Selon le résultat des élections de 2017, c'est M. Roland Varrin qui était pressenti pour reprendre le poste. Il nous a récemment indiqué renoncer à siéger au Conseil général. Les démarches ont été entreprises auprès de M. Pierre

Grolimund de Montsevelier, suivant sur la liste des viennent-ensuite. Sa réponse devrait nous parvenir d'ici quelques semaines.

M. le Président énumère la longue et brillante carrière politique de Jean-Luc Charmillot, qui, en tant que député au Parlement jurassien a été très actif au développement de notre région. Au niveau local, il a siégé à l'exécutif de Vicques ainsi que dans de nombreuses commissions. Parallèlement, il s'est beaucoup investi pour le SIS en accédant à la fonction de commandant plus de 10 ans. Depuis 2013, à la naissance de la commune fusionnée de Val Terbi, il siège au Conseil général, assumant également la présidence du Groupe PDC & Sympathisants. Enfin, en 2017, il a occupé le perchoir du Conseil général en assumant avec brio son rôle de premier citoyen. Au nom des autorités, il remercie chaleureusement Jean-Luc Charmillot pour toutes ces années passées à soutenir nos institutions.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Martial Chételat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Il leur souhaite de passer de reposantes et belles fêtes de fin d'année.

M. le Président lève la séance à 21h.

Vicques, le 15 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Martial Chételat
Président

Catherine Comte
Secrétaire